



Journée des peintres

site de l'Association : www.lesamisdebouvines.com

ARTICLE 1 - Organisateur et date de la Journée des Peintres

La « journée des peintres » est organisée par l'association Les Amis de Bouvines, association loi 1901, dont le siège social est au 166, rue du Maréchal Foch à 59830 BOUVINES, France.

Cette journée se déroulera le DIMANCHE 15 JUIN 2025

- créations in situ de 10H à 17H
- exposition-vente des œuvres réalisées dans la journée à partir de 17H – 10 % de chaque vente seront reversés à l'Association

ARTICLE 2 – Lieux de création

La journée se déroulera sur le territoire de la commune de Bouvines. Les lieux, proposés aux peintres, ont été sélectionnés pour leurs intérêts. Une carte les répertoriant sera mise à disposition sur le site de l'Association ou en scannant le QR code présent sur les affiches.

Merci d'installer votre chevalet dans les lieux prévus, de respecter et de ne pas entrer dans les propriétés privées.

ARTICLE 3 – Inscription

Cette journée est ouverte à tous les peintres sous réserve d'inscription sur le site HelloAsso avant le lundi 9 juin, 18H. Une participation de 10 euros est demandée. Les peintres choisiront leur lieu de création au moment de l'inscription. Il leur sera possible de changer de lieu à la mi-journée sous réserve d'emplacement disponible.

Les peintres âgés de moins de 13 ans peuvent s'inscrire sous la responsabilité de leurs parents. Deux lieux spécifiques leur sont réservés (spot et)

Des inscriptions pourront avoir lieu le dimanche matin à 10H sous réserve de places disponibles.

ARTICLE 4 – Déroulement de la journée

Les peintres seront accueillis à partir de 9H30 à l'espace Jean Noël à Bouvines. Ils se rendront sur le lieu choisi après avoir validé leur inscription.

Une collation leur sera apportée à la mi-journée, sur place ou mise à disposition à l'espace Jean Noël à Bouvines

Les œuvres devront être terminées au plus tard à 16H45 et apportées à l'espace Jean Noël à Bouvines pour y être exposées.

ARTICLE 5 - Public

Cette journée est ouverte au public. Les promeneurs pourront observer les peintres soit librement, soit lors des déplacements de groupe organisés en milieu de matinée et en début d'après-midi par les Amis de Bouvines.

Les organisateurs seront régulièrement présents sur chaque lieu pour assurer le bon déroulement de cette journée et joignables par téléphone.

ARTICLE 6 - Acceptation du règlement

Le simple fait de participer à la Journée des Peintres entraîne pour le participant l'acceptation du présent règlement.